Service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap).

Ce dispositif leur permet de s'engager sans condition de diplôme, pendant 6 à 12 mois, dans une mission d'intérêt général au sein d'une collectivité, d'un établissement public, d'une association, etc.

Cette mission donne lieu au versement d'une indemnité mensuelle forfaitaire de 465,83 € par l'État, à laquelle s'ajoute un complément de 106,04 € pris en charge par l'organisme d'accueil.

En outre, le service civique ouvre droit à un régime complet de protection sociale (sécurité sociale, retraite, etc.) financé par l'État.

L'engagement peut se faire en France ou à l'étranger et dans neuf domaines d'action :

- solidarité
- aide humanitaire
- intervention d'urgence
- santé
- mémoire et citoyenneté
- environnement
- éducation
- culture
- sport

MAIRIE DE PÉNESTIN
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00